

**FONDS DE DOTATION**

**L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX**

LACHAUD CURMILHAC  
43300 LANGEAC

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ALBRIZIO GIOACCHINO**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier  
Green Park Bat B, 149 avenue du Golf  
**34670 BAILLARGUES**

Tél. 04 67 59 82 78

Fax 04 67 59 48 34

Courriel : [ga@cabinet-albrizio.fr](mailto:ga@cabinet-albrizio.fr)

# Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »

31 décembre 2018

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres du Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

**Gioacchino ALBRIZIO**



# FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX

## Sommaire

<b>Bilan association</b>	<b>1</b>
<i>ACTIF</i>	1
<i>PASSIF</i>	2
<b>Compte de résultat association en liste</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2018</b>	<b>5</b>
<i>PREAMBULE</i>	5
<i>PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION</i>	5
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	6
<i>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	6
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	7
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	8
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	10
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	11
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	11

## Bilan Association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>					
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	226 085		226 085		226 085
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	37 856		37 856		37 856
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>263 941</b>		<b>263 941</b>		<b>263 941</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>263 941</b>		<b>263 941</b>		<b>263 941</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-1 510		- 1 510
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Fonds propres : dotations consommables	263 633		263 633
. Provisions réglementées			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>262 123</b>		<b>262 123</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 080		1 080
Autres	738		738
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 818</b>		<b>1 818</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>263 941</b>		<b>263 941</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents	225 345		225 345
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre	213 000		213 000
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association en liste

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
<b>Montants nets produits d'expl.</b>					
<b>Autres produits d'exploitation</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Cotisations					
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Autres produits					
Reprise de provisions					
Transfert de charges					
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>					
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>					
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises					
Variations stocks de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats non stockés					
Services extérieurs					
Autres services extérieurs			1 510	1 510	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Autres charges de personnels					
Subventions accordées par l'association					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements					
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations					
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations					
. Pour risques et charges : dotation aux provisions					
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées					
Autres charges					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			1 510	1 510	N/S
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			-1 510	-1 510	N/S
<b>Produits financiers</b>					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
<b>Total des produits financiers (V)</b>					
<b>Charges financières</b>					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements					
<b>Total des charges financières (VI)</b>					



FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>					
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-1 510</b>	<b>- 1 510</b>	<b>N/S</b>
<i><b>Produits exceptionnels</b></i>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>					
<i><b>Charges exceptionnelles</b></i>					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>					
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)					
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>					
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>1 510</b>	<b>1 510</b>	<b>N/S</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-1 510</b>	<b>- 1 510</b>	<b>N/S</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>					

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
<i><b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b></i>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2018

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 263 940,63 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 510,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 5/6/2019 par les dirigeants.

### PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation s'engage pour la reconnaissance de la sensibilité des animaux et des conséquences morales et pratiques qui en découlent. Il inscrit son action dans un humanisme inclusif, qui œuvre à encourager des attitudes, des pratiques et des législations attentives à tous les individus sensibles, quels que soient leurs âge, origine ethnique, genre ou espèce.

Il s'inscrit dans une mission d'intérêt général conformément aux dispositions de l'article 200, 1° - g du code général des impôts, résultant elles-mêmes de l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il sera un lieu de soutien pour les actions de l'association L214.

Pour contribuer à conduire cet engagement, le fonds agit également auprès de structures associatives, publiques ou privées qui interviennent sur ces enjeux. Le fonds intervient notamment par la mise en place de prêts et de dons auprès d'organismes qui développent des projets dans les domaines suivants :

- protéger et défendre les animaux utilisés pour fournir des biens de consommation ;
- protéger et défendre les animaux utilisés pour l'expérimentation animale, pour les divertissements et, plus généralement, pour toutes les pratiques dans lesquelles ils sont potentiellement en souffrance ;
- protéger et défendre les animaux sauvages, y compris ceux qui vivent dans les zones urbaines;
- de façon générale, promouvoir une meilleure prise en compte des intérêts des animaux, c'est-à-dire des êtres sentients;
- encourager et développer les actions éducatives en direction du jeune public en milieu scolaire ou extra-scolaire, susciter la réflexion par des approches ludiques et interactives, s'appuyant sur l'état des connaissances en biologie, éthologie, médecine vétérinaire, agronomie, écologie, nutrition, en sciences sociales et le cas échéant sur les programmes officiels de l'enseignement.
- susciter et enrichir le débat sur la question animale par divers canaux (publication de documents, sites Internet, organisation de réunions publiques, intervention dans le milieu scolaire et universitaire, etc.);
- montrer l'impact négatif de la production et de la consommation de produits animaux (issus d'animaux terrestres ou aquatiques) en particulier en matière d'éthique, d'environnement, de conditions de travail, de partage des ressources, de biodiversité, d'impact sur le climat, de conséquences sur la santé publique et de répartition des fonds publics et promouvoir des alternatives;
- défendre les personnes qui font le choix de refuser les produits d'origine animale. Travailler à faire reconnaître, défendre et promouvoir les alimentations végétariennes et végétaliennes ;
- défendre les personnes qui à titre privé ou dans le cadre de leur activité professionnelle, scolaire, universitaire... refusent de participer à des activités portant préjudice à des animaux, ou prennent des initiatives visant à protéger des animaux;
- recueillir des animaux, les accueillir dans un refuge, les placer auprès de familles d'accueil ou d'adoptants.

- accompagner la transition individuelle ou collective des modèles agricoles et alimentaires (aides à la transition des éleveurs, ouvriers d'abattoirs, restaurateurs, etc.).

Le fonds de dotation a une vocation éducative et culturelle. Il s'attache à soutenir les associations qui étudient et commentent les travaux scientifiques relatifs au bien-être des animaux, les textes juridiques s'y rapportant, ou d'autres réflexions et études concernant la question animale, et à mettre ces informations à la disposition du public.

Pour mener à bien ses missions, le fonds de dotation peut donner toute information et conduire toute action légale et appropriée. Il se dédie également à produire et à vendre tous types de documents (écrits, audio, audiovisuels, etc.) ou objets et à organiser et à vendre tous types d'événements et de prestations qui serviront ses objectifs.

Le fonds de dotation ne poursuit aucun but lucratif ou religieux.

Les membres du fonds décident que l'adhésion durable aux principes énoncés dans cette déclaration permet de remplir au mieux l'objet du fonds de dotation qu'ils ont constitué.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Créé le 2 novembre 2014, le fonds de dotation est dans son cinquième exercice comptable. Jusqu'au 31/12/2017, aucun mouvement financier et comptable n'a eu lieu au sein du fonds de dotation.

Les premiers legs et donations sont intervenus sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le fonds de dotation a accepté ou reçu en 2018 un montant 263.633 € de legs et donations.

Une partie des legs donations est constitué de biens immobiliers (soit en indivision avec d'autres associations ou fonds de dotation, soit en nu propriété), ceux-ci n'ont pas vocation à rester à l'actif du fonds de dotation, ils seront cédés.

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Etat des créances = 226 085 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Leg 1 immobilier	95.000		95.000
Leg 2 immobilier	118.000	118.000	
Leg 2 mobilier	4.085	4.085	
Leg 3 mobilier	9.000	9.000	
<b>TOTAL</b>	<b>226 085</b>	<b>131 085</b>	<b>95 000</b>

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, elles représentent les legs et donations acceptés et en cours d'encaissement ou de vente.

**Traitement des legs, successions et donations :**

Pendant toutes les durées de leur réalisation, les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé ; les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, d'un leg ou d'une donation et destiné à être cédés par le fonds de dotation, suivent les mouvements comptables suivants :

- Dès la date d'acceptation par le fonds de dotation, les biens immobiliers sont enregistrés dans un compte d'actif 467110 « Biens legs/donations destinés à être cédés » pour leur valeur dans l'acte de succession, les biens mobiliers sont eux comptabilisés dans un compte d'actif 467200 « Créances reçues par legs ou donations », enfin les dettes liées à l'actif successoral sont comptabilisées au passif dans un compte 467300 « Dettes des legs et donations ». La contrepartie des actifs et passifs ci-dessus est comptabilisée dans un compte 102700 « Dotations consommables »
- Au fur et à mesure de leur encaissement, pour les biens mobiliers, ou de leur vente pour les biens immobiliers, les comptes 467... sont soldés par un compte de trésorerie.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 262 123 E

Les fonds propres sont composés :

- Des dotations en capital
- Du résultat de l'année

Selon l'article 6 des statuts « *Le fonds de dotation est constitué sans dotation en capital initiale. La dotation en capital sera constituée par les dotations et legs qui pourront lui être consentis par toute personne.*

*La dotation en capital sera placée dans les conditions visées à l'article R.931-10-21 du code de la sécurité sociale.*

*En particulier, elle pourra être investie sous forme de dons ou de prêts consentis à titre gratuit à des associations ou autres organismes d'intérêt général à but non lucratif exerçant leurs activités dans le prolongement de l'objet du fonds et situés sur le territoire d'un pays membre de l'OCDE. »*

*« La dotation en capital est consommable.*

*Les biens sont aliénables dans les conditions de l'article 140 III alinéa 8 de la Loi ; les phases et les modalités de consommabilité de la dotation en capital du fonds de dotation seront fixées par le conseil d'administration dans le règlement intérieur. »*

Selon l'article 3 des statuts :

*« Les ressources du fonds se composent notamment :*

*des revenus de la dotation mobilier, foncier ;*

*des produits des rétributions pour services rendus ;*

*des revenus de capitaux mobiliers ;*

*des revenus fonciers ;*

*des libéralités et de leurs produits dont l'emploi est autorisé ;*

*des ressources créées à l'occasion de manifestations ;*

*de tout autre produit des activités autorisées par les présents Statuts ;*

*des dons manuels ;*

*des produits de l'appel à la générosité publique, dans les conditions définies au Titre IV du <sup>(ORJ)</sup>décret n° 2009-158 du 11 février 2009 ;*

*des fonds publics perçus dans les conditions définies à l'article 140 III de la Loi de <sup>(ORJ)</sup>modernisation de l'économie du 4 août 2008.*

*de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi que par la jurisprudence et les réponses ministérielles. »*

En conséquence, au vu des statuts et de l'article 140, III de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les legs et donations reçus, en dehors d'une campagne d'appel à la générosité publique, sont affectés à la dotation du fonds.

Le fonds de dotation étant consommable, une quote-part sera intégrée au résultat au fur et à mesure de l'utilisation de la trésorerie dans le cadre de l'objet du fonds.

Etat des fonds propres = 262 123 E

Etat des fonds propres	Ouverture	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Dotation initiale	0	0	0	0
Dotation consommable	0	263 633	0	263 633
Résultat exercice	0	(1 510)	0	(1 510)
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>262 123</b>	<b>0</b>	<b>262 123</b>

Etat détail dotation consommable = 263 633 E

Détail dotation consommable	Montant
Leq 1	95 000
Donation 1	37 899
Leq 3	9 000
Leq 2	121 734
<b>TOTAL</b>	<b>263 633</b>

Etat des dettes = 1 818 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 080	1 080		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	738	738		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 818</b>	<b>1 818</b>		

Charges à payer par postes du bilan = 1 080 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 080
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 080</b>

## **Annexes (suite)**

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### *Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Annexes (suite)****AUTRES INFORMATIONS**

*Liste des actions entrant dans l'objet social financées par le fonds et indication de leurs montants :*

Aucune action n'a été financée par le fonds en 2018

*Compte d'emploi et ressources :*

Le fonds de dotation n'a pas fait appel à la générosité du Public en 2018.

*Evènements postérieurs à la clôture et connus lors de l'établissement des comptes : engagements à recevoir en legs et donations :*

Le conseil d'administration a accepté le 8 février 2019 un leg d'une valeur estimé à 100 00 E et le 25 février 2019, un leg constitué essentiellement de biens immobiliers pour un montant estimé à 2 500 000 E .

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Charges à payer = 1 080 E**

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fourn.fac non parven( 408100 )	1 080
<b>TOTAL</b>	<b>1 080</b>